



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – MARS 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 22 mars 2022 à 19 h 00, les membres devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1386, rue de l'Académie

Numéro de la demande : DM-2022-00004

Lot : 2 990 810 du cadastre du Québec

Objet : Permettre des murs de soutènements d'une hauteur de 1,49 mètre alors que le règlement de zonage 601 prescrit une hauteur maximale de 1 mètre.

1256, chemin de la Rivière

Numéro de la demande : DM-2022-00008

Lot : 4 158 184 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire d'une largeur de 8,69 mètres équivalant à 126,9 % de la largeur du bâtiment principal alors que le règlement de zonage n°601 prescrit que la largeur du bâtiment accessoire ne peut excéder 75% de la largeur du bâtiment principal.

3. Une présentation détaillée des demandes peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/calendrier-citoyen/derogations-mineures-2-seance-extraordinaire-du-22-mars/>
4. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, en personne, pendant la séance du conseil municipal.
5. En raison de la COVID-19, toute personne intéressée peut également se faire entendre par écrit. La réception des commentaires dure jusqu'à ce que le conseil statue sur la demande. Toutefois, pour assurer que ceux-ci parviennent aux membres du conseil, il est recommandé de les transmettre au plus tard le 21 mars 2022, via les méthodes suivantes :

Courriel : juridique@valdavid.com

Courrier postal : Mairie – Consultation écrite, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0

DONNÉ à Val-David, ce 3 mars 2022.

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint